



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 23 juin 2015

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 22 juin 2015

Présidence : Yves Schwarzentrub

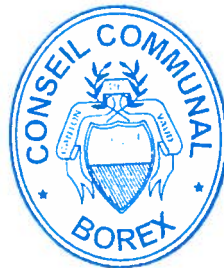
Préavis Municipal No 40/2015 – Exercice 2014 – Rapport de Gestion et Comptes

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis No 40/2015 : Exercice 2014 – Rapport de gestion des comptes, tel que présenté ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2014, tels que présentés ;
3. de donner décharge à la Municipalité de Borex de sa gestion pour l'exercice 2014

Le Président :

Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :

Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 23 juin au 02 août 2015

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »